



Mairie de PRADES
Le Village, 09110 PRADES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 novembre 2023 à 14h

Lieu : Salle communale, séance publique

Présents : Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

Secrétariat de séance et compte-rendu : Catherine Zalduendo

Excusés : néant

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2023 et approbation par les membres du conseil.

Nomination du délégué suppléant pour le Syndicat Départemental Energies Ariège (SDE 09)

Hervé Peloffi est nommé à l'unanimité délégué suppléant au délégué titulaire, Guillaume Moquet,

Cela permettra d'assurer la représentativité de Prades aux réunions du SDE 09 en cas d'absence du délégué titulaire.

Demande de prêt à La Poste

La Poste est un partenaire important qui garantit un service public de proximité au cœur du village. La Poste a souvent accompagné nos projets.

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment communal de La Bexane, La Poste consentirait un complément de prêt. Ce prêt, à hauteur de 40 000€ à 50 000€, est proposé à un taux de 4,5%, soit 2% de moins que celui du Crédit Agricole.

Le chantier est compliqué, réserve souvent des surprises et demande une grande vigilance auprès des entreprises assurée par l'architecte et les membres du comité de suivi du conseil municipal.

Décision votée à l'unanimité de souscrire un prêt auprès de La Poste.

Réduction du temps de travail sur le poste de travail de l'employée de La Poste

Il faut régulariser par décision du conseil municipal, le passage de 12h à 10h hebdomadaires du poste de travail de l'employée de La Poste.

Les 2h supplémentaires étaient basées sur un régime ancien compensant le temps de trajet d'une précédente titulaire.

Cette régularisation est votée par le conseil à l'unanimité.

Réponse à une question écrite

Pour répondre à la question sur l'évacuation des gravats posée par un pradeén, le maire précise que les entreprises SPIE et PEREIRA engage leur responsabilité d'entreprises en évacuant les gravas sur la décharge de Marmare. Les particuliers ne sont pas concernés.

L'ONF ne donne pas son autorisation pour des coupes de bois sur le domanial pour des raisons de sécurité et pour permettre aux arbres morts de jouer leur rôle dans la reconstitution des forêts.

Mais la commune incite les propriétaires privés à élaguer ou couper les arbres situés sur leurs propriétés.

Intégration des Biens Vacants Sans Maîtres (BVSM) et Biens Non Délimités (BND)

La SAFER a fait le 2/11/23 une présentation aux membres du conseil municipal de la synthèse listée et cartographiée des BVSM et des BND situées sur la commune.

Ce travail complet avait été commandée par la commune. Il permet d'avoir une bonne vision de l'existant qui pourra déboucher sur une réflexion recherchant une harmonisation de la répartition des terres selon leurs utilisations.

La procédure d'intégration des terrains BVSM (Monsieur Médus) situés au Moulin a été lancée par la commune.

Commission des impôts

La commission des impôts doit se réunir pour examiner la liste des modifications des biens bâtis transmise par le service des impôts.

Une commission de 6 membres, désignés dans la liste établie et votée après les élections municipales de 2020, est constituée et se réunira le vendredi 3/11/2023, à 10H.

Remplacement du personnel communal

Suite à une demande de reprise à temps partiel, le contrat de travail à durée déterminée de Yannick Calvet, agent technique, n'a pu être renouvelé en septembre comme prévu.

Les besoins de la commune, surtout en période hivernale ne peuvent être assurés sur un mi-temps.

Par ailleurs, à la demande du Centre de Gestion 09, le CDD renouvelé 3 fois devait rapidement déboucher sur une intégration dans la Fonction publique territoriale que le mi-temps ne permet pas.

Ce poste est désormais pourvu par Stéphane Vaquier, qui a déjà occupé un poste similaire au sein de la Communauté de communes de Quillan. Actuellement en CDD, une intégration dans la Fonction publique territoriale est envisagée dans les mois à venir.

Yannick Calvet a assuré « le passage de témoin » avec beaucoup de gentillesse.

Olivia Calvet, en CDD sur le poste de travail de La Poste n'a pas souhaité renouveler son contrat qui s'est terminé fin septembre.

Elisa Gonsalo, en fin de cursus d'études vétérinaires, a postulé sur ce profil. Sa candidature retenue, Elisa a été formée par Olivia et par Monsieur Rumeau (La Poste).

Merci à Olivia et Yannick pour le travail mené au sein de la commune au cours de ces presque deux années.

Point sur les travaux en cours

Pierre Henrich précise que Stéphane Vaquier s'adapte bien à son poste de travail. Les employés municipaux précédents lui prodiguent aide et conseils avec beaucoup de sens de la solidarité.

- Des travaux ont été pratiqués pour stopper les infiltrations sur le toit de l'école et remplacer les radiateurs par ceux récupérés à la Bexane sur les chalets.
- Le tilleul de la cour de l'école devra être élagué et les arbres près de la salle communale éclaircis par Yoan.

- Avant de pouvoir entreprendre les travaux de rénovation du bâtiment communal La Bexane, l'atelier municipal a dû être totalement vidé. Merci à tous ceux qui ont prêté des espaces pour stocker les équipements et les matériaux.
- Une cloison a été montée par des bénévoles dans le restaurant pour séparer la zone des travaux de la salle à manger.
- L'électricité de la salle de découpe sera confiée à un professionnel afin de garantir l'agrément par l'APAVE (bureau de contrôle).
- Un gros travail a été mené sur le village pour installer la fibre. Il faut s'assurer que la maison de Bruno Maucotel soit raccordée au réseau. La mairie reste vigilante sur la remise en état qui sera faite de la route et des chemins communaux.
- Les dos d'âne sur la route, les bornes de rétrécissement et les barrières ont été démontés pour permettre le déneigement. Le démontage a été avancé en raison des travaux pour le passage de la fibre.
L'année prochaine, les équipements de ralentissement seront démontés après les vacances de la Toussaint et seront remontés au printemps.

Questions diverses

▪ Le ruisseau de l'Hers

Les digues n'étant pas entretenues, les berges du ruisseau sont démolies par endroit en allant vers Comus. L'entretien est à la charge des propriétaires.

Monsieur Miquel du Département, la Police des eaux, le Syndicat de l'Hers sont venus sur place faire un état des lieux. Il a été demandé à la mairie de faire pression sur les propriétaires concernés pour qu'ils lancent les travaux d'entretien.

La mairie décide de provoquer une réunion avec les propriétaires pour ces travaux ou qu'ils donnent à la mairie l'autorisation de le faire.

Il faut réfléchir sur : comment on fait ? Qui fait ? Combien ça coûte ?

Une partie des travaux reviendrait à la DDE, en bordure de route.

Il faudrait éviter que les champs soient régulièrement inondés et donc inutilisables.

▪ Forfaits ski pour les jeunes de Prades

Les jeunes du village peuvent bénéficier de forfaits ski à tarifs réduits sur Ascou, Ax les 3 domaines, Ski Pass. La liste des enfants sera transmise aux structures concernées.

Comme chaque année, la commune prendra en charge le coût de ces forfaits à tarif réduit. C'est une belle incitation à la pratique sportive sur neige dans nos montagnes !

La décision de prise en charge des forfaits ski à prix réduit est votée à l'unanimité.

▪ Intervention de Benoît Garçon, Président de l'Association PCHP

Les travaux d'électricité de l'église ont été faits.

Il faudrait maintenant traiter les problèmes d'étanchéité qui affectent les chapelles. Il faut procéder au remplacement des solins côté nord.

Patrice Vergé a établi un devis à hauteur de 12 500 €.

Benoît Garçon précise que des financements peuvent être trouvés auprès du département sur le volet des biens culturels (30 à 50% du coût des travaux), auprès de l'Etat, auprès de sponsors.

Benoît Garçon et Guillaume Moquet travailleront à la préparation de ces dossiers de demande de financement.

Hervé Peloffi précise que le dossier de demande de subvention auprès du département pourra être présenté par la mairie au plus vite, soit entre décembre 2023 et mars 2024, par contre le dossier de demande de financement par l'Etat ne pourra être déposé qu'après la finalisation de l'opération de rénovation du bâtiment communal La Bexane, soit en 2025.

La séance est levée à 15H35.